

Compte rendu de la séance du lundi 28 juin 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Claudette JACQUES

Ordre du jour:

Délibérations :

- Vote subventions aux associations
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Questions diverses

- Marché public de la salle des fêtes
- Nettoyage bâtiment Arbouet
- Soirée du 13 juillet
- Modification simplifiée du PLU
- Assainissement collectif du Bourg

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Subventions 2021 aux associations (DE 2021 16)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la Commission Finances, vote les subventions aux associations comme suit :

Nom	Activité	Montant
Perdrix Saint-Vincennais	Chasse	320,00 €
Villesèque animation	Animation communale	320,00 €
AMAD	Aide à domicile	200,00 €
APEV	Parents d'élève maternelle et primaire	150,00 €
APEC	Parents d'élève collège	80,00 €
Sport Coteaux de Dordogne	Football	80,00 €
AJSP Branne-Castillon	Jeunes Sapeurs Pompiers	80,00 €
ASN Judo	Judo	80,00 €

Courants d'arts	Arts créatifs	80,00 €
Handball club du Pays Castillonnais	Handball	80,00 €
Les Guyennos	Comédie munsicale	80,00 €
Rowling Castillonnais	Aviron	80,00 €
EHPAD'EQUUS	Chevaux	80,00 €
Bambou Castillonnais	Pêche	50,00 €

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (DE 2021 17)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65% pour la Gironde.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent
- Durée des contrats : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20heures
- Rémunération : le SMIC + 15%

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent

- Durée des contrats : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20heures
- Rémunération : le SMIC + 15%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Délibération instituant la régie et autorisant Monsieur le Maire à signer les actes joints en annexe (DE 2021 18)

1- Le Maire de la Commune de Saint Vincent de Pertignas rappelle les dispositions suivantes :
 Vu les articles L2122-22.7 et R1617-1 à 1617-18 Du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
 Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
 Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

2 - Monsieur le maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent nécessaires la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais de repas du 13/07/2021 ;

3 - Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- la création d'une régie pour encaisser les frais de repas lors de la soirée du 13/07/2021 organisée par la commune
- d'autoriser Monsieur le maire à prendre les arrêtés correspondants.

Fait et délibéré à SAINT VINCENT DE PERTIGNAS, le jour, mois et an que dessus.

Questions diverses :

Contrat PEC : Proposition de lui demander des horaires fixes adaptable les étés. Remboursement des frais de déplacements.

Marchés publics : le maitre d'œuvre nous demande des informations complémentaires, nous lui transmettrons dans la semaine.

Bâtiments Arbouet : journée pour débarrasser envisager le 11 septembre 2021, à confirmer.

Soirée de 13 juillet : la demande sera faite de 2 serveurs, plus un rappel PanneauPocket pour la réservation.

Distribution aux administrés : des secteurs sont définis par conseillers pour les distributions postales (écho, infos diverses...)

Modification PLU : les bâtiments sont identifiés nous devons faire des fiches détaillés des bâtiments.

Mandat : un adjoint nous informe de sa démission, la procédure est en cours auprès de la sous-préfecture de Libourne.

Voirie : un devis de l'entreprise BOUIJAUD est à l'étude.